Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_01-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le six décembre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD,

Absents excusés : Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir à Patrick LE MERRER), Viviane LE BIHAN (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Youcef TERZI (pouvoir à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Patrick LE MERRER

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION BUZUK – MONNAIE LOCALE DU PAYS DE MORLAIX, CODE CM2512_01

Mme le Maire expose que le Buzuk est une Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (**MLCC**) lancée le 2 octobre 2016 sur l'ensemble du Pays de Morlaix et fonctionnant conformément à la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire (art. 16). Elle est gérée bénévolement et démocratiquement par l'association sans but lucratif « Association pour une monnaie locale du pays de Morlaix – BUZUK », enregistrée à la sous-préfecture de Morlaix.

Une MLCC est un titre de paiement, qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'accepteurs adhérents agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales. Le Buzuk était ainsi utilisé en février 2025 par plus de 120 professionnels et plus de 300 adhérents particuliers, qui peuvent, après avoir adhéré, changer des euros en Buzuk au taux de 1€=1Bzk, pour les utiliser ensuite auprès des accepteurs agréés.

Les euros reçus par l'Association pour une monnaie locale du pays de Morlaix - BUZUK en échange des Buzuks sont dans leur intégralité placés dans un fonds de garantie, sur des livrets ouverts auprès de la banque Nef.

Le Buzuk est aussi un outil de relocalisation et de dynamisation de l'économie du territoire, qui réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire. C'est également un outil de changement des pratiques vers une économie solidaire, le développement durable et la sauvegarde de la culture Bretonne.

Le Buzuk est enfin un outil de soutien à la vie associative locale : chaque adhérent parraine lors de son adhésion une association qui pourra recevoir un don équivalent à 3% du montant d'euros qu'il échange

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_01-DE

chaque année en Buzuk. Plus de 9 000 buzuks ont ainsi été donnés aux associations depuis le lancement de ce dispositif en 2021.

Le Buzuk est membre du Réseau des Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes de France et du Mouvement SOL. Le succès du Buzuk repose sur l'importance de la mobilisation bénévole et sur sa capacité à nouer des partenariats.

La Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a la volonté de soutenir la solidarité économique et sociale, la transition écologique, la vie associative. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'Association pour une monnaie locale du pays de Morlaix – BUZUK, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée d'une année civile renouvelable par tacite reconduction. Le montant de cette adhésion est de 0 €, le coût de l'adhésion étant déjà pris en compte dans le cadre de l'adhésion de Morlaix Communauté, permettant aux communes de la collectivité d'adhérer gratuitement.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à « l'Association pour une monnaie locale du pays de Morlaix – BUZUK » selon les conditions exposées ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer gratuitement à l'Association pour une monnaie locale du pays de Morlaix – BUZUK.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 12 décembre 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Patrick LE MERRER, secrétaire de séance



